

CONTRAT DE BAIL SIMPLE

Il est formé par le présent un contrat de bail commercial qui est régie par les dispositions du livre III- titre I de l'acte Uniforme de l'OHADA du 17 Avril 1997 relatif au droit Commercial Général et des lois nationales en vigueur non contraires.

IX. LES PARTIES

Le présent contrat est conclu entre les soussignés

.....SOW IBRAHIM , ... Cél : 07 59 57 38 domicilié au QUARTIER ABATTOIR

Propriétaire désigné dans tout ce qui suivra comme BAILLEUR d'une part, et

.....BAMBA LACINA , CEL : 58 58 58 72

Locataire désigné dans tout ce qui suivra comme PRENEUR d'autre part.



IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

II- DESIGNATION

Le bailleur loue au preneur qui accepte, le local dont la description suit :

UN MAGASIN situé à QUARTIER ABATTOIR utilisé pour son activité

Le bailleur s'engage à délivrer le local en bon état.

III- DUREE

Le présent contrat est qualifié de bail à durée DETERMINEE

Et est conclu pour une période de ...1 an. à compter du 01 janvier 2021 jusqu'au ...31 Décembre 2021

IV- COUT DU LOYER

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer de :

(en chiffre)50 000 Francs.....

(en lettre)cinquante mille francs.....

Charges non comprises, payables d'avance le de chaque

Le preneur s'engage à payer le loyer aux termes convenus, entre les mains du bailleur, de son représentant désigné contre décharge.

V- CLAUSES ET CONDITIONS

Le présent est conclu aux clauses et conditions suivantes que les parties s'obligent à exécuter de bonne foi :

33) Usage

Le preneur s'engage à exploiter le local donné à bail, en bon père de famille et conformément à la destination prévue c'est-à-dire un local commercial. Il n'aura aucun recours contre le bailleur du fait de la concurrence que pourraient lui faire d'autres locataires de l'immeuble.

34) Réglementations diverses

Le preneur s'engage formellement à appliquer les règlements de l'immeuble établis ou qui pourraient l'être par le bailleur.

35) Clause résolutoire

A défaut de paiement d'un seul loyer à son terme ou des charges à leur échéance ou en cas d'inexécution de l'une des causes et conditions du bail, le bailleur pourra demander à la juridiction compétente la résiliation du bail et l'exécution du preneur, et de tous occupants de son chef, après avoir fait délivrer, par acte extrajudiciaire, une mise en demeure d'avoir à respecter les clauses et conditions du bail.

36) Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- Le bailleur à Daloa.....
- Le preneur, dans les locaux de l'immeuble, objet du présent bail

En cas de litige, le Tribunal de Daloa sera seul compétent.



Fait à ...DALAO. Le ...02-Janvier 2021.....

Le Bailleur

Handwritten signature of the landlord.

Le Preneur

Handwritten signature of the tenant.

CPHI Daloa
Poste Comptable 8011

Droit...
Nom...
Reçu la somme de...
Cession n°...
L'enregistré le...
Registre Vol... Folio... Bord...
18000 F.CI
18 JAN 2021
18.01.2021
13



Le Chef de Bureau du Domaine,
le l'En

